



EXTRAIT DES PROCES-VERBES
DES DELIBERATIONS DU COMITE
SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE LA MARTINIQUE

Séance de : **Mardi 23 septembre 2025**

Délibération N°2025 - 42

**Création de trois postes pour accompagner la mobilité interne des Agents
du Syndicat Mixte du PNRM**

Président de séance : **Monsieur Félix ISMAIN**
Secrétaire de séance : **Monsieur Emile GABRIEL**

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, le 23 septembre, les Membres du Comité du Syndicat Mixte se sont réunis à 14h30 en présentiel et par conférence audiovisuelle dans la salle virtuelle au siège du PNRM, à Tartenson, sur convocation du Président, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Adoption des Procès-Verbaux in extenso des Comités du 09 avril 2025 et du 18 juin 2025
Finances
 2. Demande d'autorisation exceptionnelle de reprise d'excédent d'investissement en section de fonctionnement
 3. Subvention 2025 au COS/PNRM
 4. Contribution 2025 des Membres du SM/PNRM**Ressources Humaines**
 5. Création et modification de postes
 6. Modification de la participation employeur à la Mutuelle Santé au 1^{er} janvier 2026
 7. Participation à la convention CNAS au 1^{er} septembre 2025**Directions**
 8. **Biodiversité** : Phase 2 du projet ACI LINEA – « réalisation d'un corridor écologique entre deux zones d'habitat du moqueur gorge blanche sur la Caravelle ... »
 9. **Grands Projets** : Validation du plan de financement pour le confortement des ruines du Château DUBUC - Etudes de diagnostic et APS
 10. **Animation** : Validation de la non-refacturation des salaires liés à la mise à disposition de personnel auprès de l'Association des Amis du PNRM**Questions Diverses**

Membres présents

Pour la CTM → Mmes N. ACCUS ADAINE – MA. RAVIN - Mr F. ISMAIN.

Pour les Communes

→ **Membres Titulaires** : Mme L. BESUBE (Ajoupa-Bouillon) – Mr H. GROS DESORMEAUX (Anses-d'Arlet) - Mr G. MONSTIN (Carbet) – Mr J. MONFORT (Diamant) – Mr E. JEAN-BAPTISTE (Morne-Vert) – Mr J. DOMERGUE (François) - Mr J.-L. GUIZONNE (Grand-Rivière) - Mr J. THABAR (Gros-Morne) - Mr S. THALEMENCY (Lorrain) - Mr J-C. VARACAVOUDIN (Macouba) – Mr M. MICHALON (Marigot) – Mr E. GABRIEL (Marin) - Mr J. ROY-CAMILLE (Morne-Rouge) – Mr C. CYRILLE (Prêcheur) - Mr G. GLONDU (Rivière-Pilote) – Mr A. SAINTE-ROSE-FRANCHINE (Rivière Salée) - Mr R. DULYMOIS (Robert) - Mme M-A. APOCALE (Saint-Esprit) – Mme MJ. LAMIN (Saint-Joseph) - Mr C. SAINT-CYR (Sainte-Anne) - Mr J. ELISABETH (Sainte Luce)

Membres titulaires absents ayant donné procuration

→ **Communes** : Mme K. SALIBER (Morne Vert) à Mr F. ISMAIN (CTM) - Mr A. ALAMELU (Basse-Pointe) à Mr J-C VARACAVOUDIN (Macouba) - Mr D. DELEPINE (Ducos) à Mr E. GABRIEL (Marin) – Mr M. GOBALSAMY (Saint-Pierre) à Mr G. MONSTIN (Carbet) - Mr E. JULAT (Schoelcher) à Mr A. SAINTE-ROSE-FRANCHINE (Rivière-Salée) - Mr C. PALIN (Trinité) à Mr G. GLONDU (Rivière-Pilote)

→ **Communautés d'agglomérations** : Mr B. BIROTA (CAPNORD) à Mr R. DULYMOIS (Robert).

Membres titulaires absents

→ **CTM** : Mesdames : S. NORCA – L. BEAULIEU – F. CARIUS – K. BERNABE - C. EMMANUEL – N. LIMIER – Messieurs : N. AZEROT – M. NADEAU – J. ROSE – D. DINAL – J-C. ECANVIL – O. MARIE REINE – E. DUFEAL.

→ **Communes** : Mr B. BABIN (Bellefontaine) – Mr A. BIRON (Case-Pilote) - Mr L. DE GRANDMAISON (Fort-de-France) – Mr D. DOULIN (Lamentin) - Mme J. BAZABAS (Sainte Marie) - Mr L. OCCOLIER (Vauclin).

→ **Communautés d'agglomérations** : Mr JF. BEAUNOL (CAESM).

Membres titulaires absentes excusées : Mme B. BARDOUX (Trois-Îlets) - Mme E. HANNIBAL-CYRILLE (CACEM)

Assistaient à la Réunion

Monsieur R. BRITHMER, Directeur Général des Services du PNRM et ses Collaborateurs.

Membres	
en exercice	53
Présents	24
Procurations	07
Exprimés	31
Vote	
Pour : 31	
Contre : 0	
Abstentions :	
Date de la convocation :	16 septembre 2025

Le Comité du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de la Martinique :

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu le code général de la fonction publique,
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 10 février 2005 approuvant les nouveaux statuts du SM/PNRM,
- Vu le décret n°2012-1184 du 23 Octobre 2012 approuvant la charte révisée du Parc naturel Régional de la Martinique,
- Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,
- Vu la délibération n°2025-10 en date du Comité du 12 mars 2025 adoptant la mise à jour du Tableau des effectifs du Syndicat Mixte du PNRM,
- Vu la délibération n°2025-15 en date du 09 avril 2025 portant vote du Budget Primitif 2025 du Budget Principal,

Considérant que, dans le cadre de sa politique de gestion des ressources humaines, le Parc naturel régional de la Martinique souhaite favoriser la mobilité interne des agents et sécuriser leurs parcours professionnels, notamment lorsqu'ils sont confrontés à des contraintes de santé ou à des perspectives d'évolution.

Considérant que, trois agents titulaires ont ainsi sollicité une mobilité interne. Et, qu'après analyse, il est proposé de créer trois postes correspondant aux besoins des services et aux profils des agents concernés.

Considérant que, ces emplois répondent à trois objectifs :

- Préserver la santé et le maintien dans l'emploi des agents concernés ;
- Valoriser leurs compétences et leur offrir une évolution professionnelle adaptée ;
- Renforcer la qualité du service public sur des missions stratégiques : animation et valorisation des sites, conduite de projets d'aménagement et appui administratif.

Sur proposition du Président et après en avoir délibéré

A l'unanimité des voix des membres présents et représentés

le Comité syndical,

Article 1

Adopte la création des postes figurant dans le tableau ci-après :

Type Emploi	Nbre poste	Intitulé de poste	Direction	Cat.	Grade	Temps travail
Permanent Titulaire	1	Responsable de la Maison de la Mangrove (Vatable, Trois-Ilets)	DATEE	A	Attaché	35 h
Permanent Titulaire	1	Assistante de Direction	DGP	C	Adjoint d'Animation principal de 1 ^{ère} classe	39 h
Non Permanent CDD Projet	1	Chargé de projet « Suivi, Études et Animation pédagogique de l'Opération Grand Site (Salines/Baie des Anglais) »	DGP	A	Attaché	35 h

Article 2

Autorise le Président du Syndicat Mixte à signer tous les actes individuels nécessaires à ces créations des postes et à modifier le tableau des effectifs en conséquence.

Article 3

Décide d'inscrire les crédits nécessaires au chapitre 012 au budget en cours et suivants.

Article 4

La présente délibération sera transmise au Représentant de l'Etat et inscrite au recueil des actes administratifs du Syndicat Mixte du PNRM

Pour extrait certifié conforme
Fait à Fort-de-France, le mardi 23 septembre 2025

Le Président,
Félix ISMAIN